

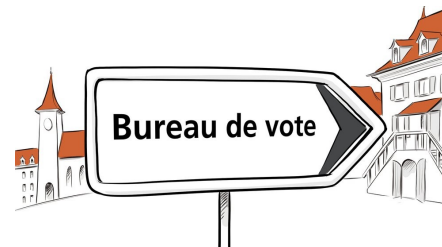
Gazette de Buchillon

SPECIALE « Elections communales »



Appel à candidatures

Le Conseil communal de Buchillon doit être composé de 30 membres et 12 suppléants. Or, les dernières élections communales en mars 2021 n'ont pas permis de réunir suffisamment de suppléants. Des élections complémentaires auront donc lieu le 29 novembre prochain afin de procéder à l'élection de **11 membres suppléants**.



Nous invitons tout habitant majeur, faisant partie du corps électoral et intéressé par les affaires communales, à s'inscrire sur la liste d'Entente communale qui est disponible à l'Administration communale.

Le délai d'inscription est impérativement fixé au lundi 31 octobre 2022 à 12h.

Petit rappel des compétences du Conseil communal

Le **Conseil communal** examine les « préavis » élaborés par la Municipalité et décide de leur adoption, avec ou sans amendements. C'est ainsi à lui qu'il revient d'adopter les comptes, de décider du budget communal et du taux d'imposition. Il est également compétent en matière de développement territorial communal et pour tout projet engageant les finances publiques au-delà du cadre fixé par le budget.

Au moyen de postulats et de motions, il lui est également loisible d'inviter la Municipalité à étudier telle proposition et de soumettre au Conseil un préavis sur un objet de sa compétence.

Le Conseil communal élit en son sein un « bureau » composé au minimum du/de la Président/e et de deux scrutateurs. Outre la convocation et la conduite des séances du Conseil, ce bureau est en charge de la tenue du local de vote et du dépouillement des bulletins pour les élections et scrutins communaux, cantonaux et fédéraux.

Le Conseil communal se réunit ordinairement 4 à 5 fois par année. Il nomme en son sein des commissions permanentes de gestion, des finances et d'urbanisme. Le bureau désigne les commissions ad hoc appelées à rapporter sur certains préavis municipaux.

Les membres du Conseil sont indemnisés en fonction de leur participation aux séances, aux réunions des commissions et aux votations.